

Délibération n° 10/2024

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CLARENSAC
DEPARTEMENT DU GARD**

**DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 AVRIL 2024**

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE	15
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS	6
NOMBRE DE MEMBRES VOTANTS	6
NOMBRE DE PROCURATIONS	0

L'an deux mille vingt-quatre et le dix avril, à onze heures.

Se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Pôle Social, les membres du Conseil d'Administration du CCAS de la Commune de CLARENSAC, dûment convoqués, sous la présidence de Monsieur GERVAIS Patrick, Président du CCAS.

DATE DE LA 1^{ère} CONVOCATION : 22 mars 2024 - Absence de quorum au conseil d'administration

DATE DE LA 2^{ème} CONVOCATION : 8 avril 2024

Membres élus présents : Mesdames CHARRIERE Elisabeth, TRUILLET Florence, Monsieur GERVAIS Patrick,

Membres nommés présents : Madame SANTACRUZ Sandrine, Messieurs RALLO Marc, DUPART Bernard

Membres absents : Mesdames BOISSET Séverine, BARTHELEMY Marie-France, DALLONGEVILLE Danielle, SERRANO Bégonia, SERIO Isabelle, CAYROL Paulette, NICOLAS Marion, DELENTE Raphaëlle, Monsieur QUERCI Gérard,

Procurations : Néant

Secrétaire de séance : Madame CHARRIERE Elisabeth

Objet : Affectation du résultat

Monsieur Patrick GERVAIS, rapporteur, expose :

Vu la délibération prise séance tenante approuvant le compte de gestion de l'exercice 2023,
Vu la délibération prise séance tenante approuvant le compte administratif de l'exercice 2023,

Constatant que le compte administratif 2023 présente les résultats suivants, en tenant compte des reports de l'exercice antérieur et des restes à réaliser :

	Résultat de clôture 2022	Part affectée à l'investissement de l'exercice 2023	Résultat de l'exercice 2023	Restes à réaliser	Résultat de clôture 2023
Investissement	+ 8 472.60		-3 030.94	0	+ 5 441.66
Fonctionnement	+ 21 981.10	1 423.90	+21 824.85	0	+ 42 382.05

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- DE REPORTER en recettes de fonctionnement au chapitre 002 le reliquat de l'excédent de fonctionnement de la commune soit 42 382.05 €.
- DE REPORTER l'excédent d'investissement d'un montant de 5 441.66 €, en recettes d'investissement à l'article 001 : « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à passer toutes les écritures nécessaires pour mener à bien la présente délibération.

Le Président,
Patrick GERVAIS




La secrétaire de séance,
Elisabeth CHARRIERE



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 11/04/24
Et publication sur le site internet <https://clarensac.fr/> le 24/04/24